**Demande d’autorisation d’abattage d’animaux d’élevage appartenant à la catégorie grand gibier**

**Remarque importante** :

L’obtention de l’autorisation d’abattage ne dispense pas son bénéficiaire de se conformer à toutes les autres réglementations concernant l’abattage d’animaux appartenant à la catégorie grand gibier, notamment

* les réglementations fédérales belges relatives à l’identification des animaux à abattre, à l’enregistrement des établissements d’élevage ou encore aux règles en matière d’hygiène ;
* les réglementations wallonnes en matière de permis d’exploiter ou de bien-être animal.

**Coordonnées du demandeur :**

* Nom :
* Prénom :
* Dénomination de la société[[1]](#footnote-1):
* N° d’entreprise à la BCE1 :
* Adresse postale :
* Courriel :
* Téléphone :

**Adresse[[2]](#footnote-2) du lieu où est installé le parc d’élevage du demandeur et où les animaux seront abattus :**

* Rue et numéro :
* Code postal et commune :
* Coordonnées GPS :

**Catégorie à laquelle appartient le parc d’élevage du demandeur** *(cocher la case concernée)***:**

* Catégorie 1 : parc exploité à des fins commerciales en vue de la production de viande de gibier.
* Catégorie 2 : parc animalier de vision exploité à des fins touristiques, ouvert au public.
* Catégorie 3 : parc privé exploité pour l’agrément de son propriétaire et pour la consommation de viande de gibier par son ménage, non ouvert au public.

**Motif de la demande** *(cocher la case concernée)***:**

* Production de viande de grand gibier pour la consommation[[3]](#footnote-3).
* Consommation de viande de grand gibier par le ménage du demandeur.
* Elimination d’un ou plusieurs animaux surdensitaires.
* Elimination d’un ou plusieurs animaux blessés.
* Elimination d’un ou plusieurs animaux devenus dangereux.

**Espèces de grand gibier concernées par la demande d’autorisation d’abattage et, par espèce, nombres de mâles et de femelles à abattre** *(cocher les cases concernées et indiquer les nombres demandés)***:**

* Cerf Nombre de mâles : … Nombre de femelles : …
* Daim Nombre de mâles : … Nombre de femelles : …
* Mouflon Nombre de mâles : … Nombre de femelles : …
* Chevreuil Nombre de mâles : … Nombre de femelles : …
* Sanglier[[4]](#footnote-4) Nombre de mâles : … Nombre de femelles : …

1. A mentionner obligatoirement si le parc d’élevage relève des catégories 1 ou 2. [↑](#footnote-ref-1)
2. A défaut de pouvoir donner une adresse postale complète, veuillez indiquer les coordonnées GPS du parc d’élevage. [↑](#footnote-ref-2)
3. Motif accepté uniquement pour les parcs de la catégorie 1. [↑](#footnote-ref-3)
4. Les parcs de la catégorie 3 ne peuvent pas détenir des sangliers. [↑](#footnote-ref-4)